

Groupe au Conseil Général de la Commune de Haute-Sorne

Question	Ecrite:	54

Séance du Conseil général du 15.06.2020

Objet : « Que fait le Conseil communal des décisions du Conseil général concernant l'EMS Claire-Fontaine ? »

Monsieur le Président Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Par son message du 3 juin 2013, le Conseil communal de Haute-Sorne sollicitait du Conseil général un crédit de CHF 85'000.00 pour acquérir une parcelle destinée à l'agrandissement du home Claire-Fontaine. Le Directeur de l'EMS, M. Jean-Michel Hoffmann, avait été invité par le Conseil communal pour informer le Conseil général sur le projet d'agrandissement. Considérant l'intérêt public prépondérant d'un tel projet, notre Conseil général avait accepté le crédit.

Le Conseil communal a choisi, par la suite en 2018, la voie de la presse pour informer la population sur l'abandon du projet d'agrandissement au profit d'un partenariat avec la société qui développe un projet d'écoquartier dans les environs du home.

Ce dernier projet devisé entre 30 et 40 millions de francs est le plus gros projet privé de construction du Canton du Jura dont l'initiateur depuis 2003 est notre maire M. Jean-Bernard Vallat, président de la société anonyme Les Jardins de la Tuilerie SA. On apprenait que l'EMS, présidé par Mme Françoise Cattin, ancienne maire de Bassecourt, acceptait que les 50 lits de l'EMS partent occuper les locaux d'une société anonyme à but lucratif. On pouvait en déduire accessoirement que l'acquisition de terrain voté par le Conseil général est devenue sans objet.

Aujourd'hui, le Conseil communal s'adresse au Conseil général pour demander de modifier le plan de zone et ainsi consacrer institutionnellement l'abandon de l'agrandissement du home dans son périmètre historique sans donner plus d'explications. Ceci est d'autant plus gênant que le chantier de construction de l'écoquartier destiné à recevoir les 50 résidents de l'EMS s'est brutalement arrêté peu après son démarrage il y a quelques semaines. Toutes les machines et engins de chantiers ont déserté les lieux et les gabarits demeurent en place.



Groupe au Conseil Général de la Commune de Haute-Sorne

Question Ecrite:	·

Notre groupe est favorable à l'adaptation du cadre de vie des résidents actuels et futurs de l'EMS Claire-Fontaine, mais la manière peu transparente dont ce dossier est conduit nous amène à poser les questions suivantes au Conseil communal :

- 1. Quels sont les motifs qui ont poussé une institution d'utilité publique telle que le home Claire-Fontaine à solliciter un partenariat avec une entreprises privée pour ses futurs locaux alors même que le Conseil général avait autorisé le crédit permettant l'agrandissement dans le périmètre actuel de l'EMS ?
- 2. Pourquoi le chantier de l'écoquartier est-il à l'arrêt et les retards réitérés rencontrés par ce dernier ne mettent-ils pas en péril le projet d'intérêt public destiné aux résidents du home?
- 3. Le CC qui compte deux représentants au conseil de fondation de l'EMS n'estime-t-il pas qu'il serait plus judicieux que le nouveau bâtiment pour l'EMS soit construit dès le départ pour héberger les résidents d'une UVP et éviter ainsi des adaptations architecturales coûteuses au bâtiment actuel qui ne correspond en rien au cahier des charges d'une UVP ?

Nous remercions le CC pour ses réponses Haute-Sorne, le 15.06.2020

Groupe Haute-Sorne Avenir

Déposé par Céline Grellier

Signatures du groupe